



## DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

### VILLE DE LA LOUPE

#### CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 mai 2016

L'an deux mil seize, le 24 mai, à vingt heures après convocation légale en date du 17 mai 2016, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, Mme VARENNE, M. THOMAS, Mme BRANDELON, M. LAMBERT, M. FOUCAULT, Adjoint, M. GEORGES, M. JEROME, Mme BOUIX-ECHIVARD, M. LAFOY, Mme RENAULDON, Mme GUITTET, M. LE GUERNIGOU, M. MALBET, M. CHANTELOUP, Mme THOMAS, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Mme CORDIER donne pouvoir à M. THOMAS  
M. GLATIGNY donne pouvoir à M. FOUCAULT  
Mme TOULEMONDE donne pouvoir à Mme VARENNE  
Mme YILMAZ donne pouvoir à M. LAMBERT  
M. MALBET donne pouvoir à Mme LEGRAND

Absente : Mme PROUST.

Excusé : M. TRAN-DINH-NHUAN

Secrétaire de séance : Mme VARENNE.

Approbation du compte rendu de la séance du 26/04/2016 à l'unanimité. A la demande de deux élus, il est précisé que :

« M. MALBET n'ayant pas pu travailler en amont avec la commission travaux, il n'est pas en mesure de prendre une décision en une soirée sans que les chiffres aient été étudiés ».

M. CHANTELOUP signale qu'il ne reçoit pas régulièrement de convocation aux commissions.

#### FINANCES

##### Délibération n° 1

##### Participation de la commune aux voyages des jeunes loupéens

Afin de permettre aux enfants Loupéens qui souhaitent partir dans un but de formation avec des associations, il est proposé aux membres du conseil de verser une subvention comme cela se pratique déjà pour les voyages scolaires.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une aide aux enfants partant en voyage dans le cadre scolaire ou associatif.**

**Cette subvention sera de 10 € par jour et par enfant domicilié à La Loupe pour tous voyages et sorties d'un montant supérieur à 15€ et dans la limite maximum de 7 jours (au-delà une étude sera faite au cas par cas).**

**Dans la mesure du possible, la subvention sera versée aux structures organisatrices pour simplifier le versement.**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 5 du 15/03/2016.

**Délibération n° 2**  
**Modification de la régie d'avance**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à modifier la régie d'avance pour permettre l'achat de jetons pour l'utilisation des machines à laver de grande contenance afin de nettoyer les couvertures de l'école maternelle en fin d'année.

**PERSONNEL**

**Délibération n° 3 (1/2)**  
**Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2016**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à ouvrir les postes suivants :  
2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>o</sup> classe à temps complet :

- L'un pour permettre à Jacky DESSE qui avait été nommé agent de maîtrise de réintégrer, à sa demande son grade d'adjoint technique principal
- L'autre a été supprimé suite à une erreur matérielle

Le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin est établi comme suit :

Grade ou Emploi	Postes budgétaires
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	
ATTACHE PRINCIPAL	1
ATTACHE	2
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1
REDACTEUR	2
ADJT ADM TERR. PRINCIPAL DE 1 <sup>o</sup> CLASSE	2
ADJT ADM TERRITORIAL 1 <sup>o</sup> CLASSE	3 dont 1 à 35/35 1 à 32/35 1 à 30/35
<b>FILIERE DE POLICE</b>	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	
INGENIEUR	1
TECHNICIEN	2
AGENT DE MAITRISE	3 dont 1 à 30.5/35
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 <sup>o</sup> CLASSE	3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 <sup>o</sup> CLASSE	1
ADJOINT TECHNIQUE DE 1 <sup>o</sup> CLASSE	2 dont 1 à 30.18/35

### Délibération n° 3 (2/2)

Grade ou Emploi	Postes budgétaires
ADJOINT TECHNIQUE DE 2° CLASSE	25 dont 6 à 35/35 2 à 30/35 3 à 26/35 1 à 24.70/35 1 à 24/35 1 à 22.1/35 1 à 20.82/35 1 à 20/35 1 à 17,5/35 1 à 15,5/35 1 à 14/35 1 à 12/35 2 à 8/35 3 à 6,50/35
<b>FILIERE SOCIALE</b>	
A.T.S.E.M. 1° cl.	3 dont 2 à 28/35
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	
PROF. ENS. ART. HORS CLASSE	1 0 16/16
PROF. TERR. ENS. ART.	1 à 16/16
ASS. TERR. ENS. ART. PRINC. 1°CL	3 dont à 1 à 8/20 1 à 10/20 et 1 à 4/20
ASS. TERR. ENS. ART. 2° CL	9 dont à 11/20 1 à 8/20 1 à 6.25/20 1 à 6/20 3 à 4/20 2 à 3/20
BIBLIOTHECAIRE	1
ADJOINT DU PATRIMOINE 1° CLASSE	1 à 25/35

### DIVERS

### Délibération n° 4

#### Dénomination d'un espace vert et d'un court de tennis

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), décide de donner les noms suivants :

« ROYSTON SQUARE » à l'espace vert situé place Casimir Petit-Jouvet qui sera inauguré à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage de ROYSTON/LA LOUPE, le 27 mai prochain.

« COURT Bruno MORÉE » au court n° 1, qui sera inauguré le 11 juin prochain à l'occasion de la manifestation organisée par la section Tennis du Stade Loupéen.

**INFORMATIONS**

II – Point sur les travaux en cours ou à venir.

<i>M. GERARD</i>	<i>Mme VARENNE</i>	<i>Mme BRANDELON</i>	<i>M. LAMBERT</i>	<i>M. FOUCAULT</i>
<i>M. GEORGES</i>	<i>M. THOMAS</i>	<i>M. JEROME</i>	<i>Mme BOUIX</i>	<i>M. LE GUERNIGOU</i>
<i>M. LAFOY</i>	<i>Mme RENAULDON</i>	<i>Mme GUITTET</i>	<i>M. CHANTELOUP</i>	<i>Mme THOMAS</i>
<i>Mme LEGRAND</i>				